



OCSIGÈNE

CENTRE SOCIOCULTUREL
INTERCOMMUNAL

02 41 56 26 10

18 RUE DE L'ANJOU
49280 SAINT LÉGER SOUS CHOLET

accueil@ocsigene.fr

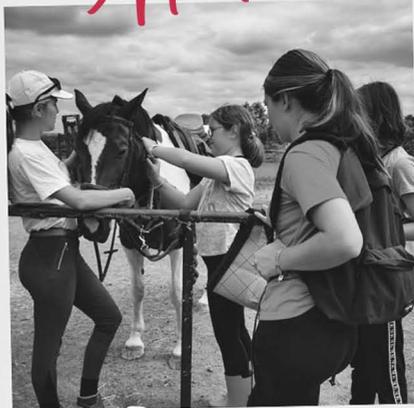
Le Choletais
L'audace pour réussir



Café
de Maine-et-Loire



**Samedi 25
septembre 2021**



**Vous
vous souvenez
des moments phares
de 2020 ?**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT FINANCIER



Sommaire

PRÉSENTATION DES COMPTES	p. 2 et 3
ÉVOLUTION DES CHARGES	p. 4
ÉVOLUTION DES PRODUITS	p. 5
ANALYSE DU BILAN	p. 6
PROPOSITION D'AFFECTATION	p. 7
BILAN 2020	p. 8 et 9

Présentation des comptes 2020

Par la présente, nous vous présentons la synthèse de l'évolution du compte de résultat et le bilan du Centre Socioculturel Intercommunal entre 2020 et 2021.

6 CONSTATS

1. Les charges sont en régression de -6.06 % (charges hors contributions volontaires).

Les charges sont passées de 506 384 € en 2019 à 475 570 € en 2020. Cela s'explique par une baisse significative des Services extérieurs et Autres services extérieurs due essentiellement au contexte Covid qui a limité notre capacité à développer des actions sur cette année. De fait, nous avons eu moins recours aux intervenants extérieurs, sorties extérieures. Par conséquent, cela a généré également moins de charges liées au transport, déplacement du personnel et missions.

Du côté des charges de personnel nous notons également une légère baisse qui s'explique par un recours moindre au personnel vacataire et un allègement de charges URSAFF comptabilisé.

Les dotations connaissent une forte augmentation due à une augmentation des fonds dédiés du fait de la non utilisation de l'ensemble des subventions versées en 2020 (notamment pour séniors et CJS). Le réajustement des engagements retraite y joue également un rôle tout

comme une provision pour risque liée à l'allègement des charges sociales URSAFF non validé à ce jour.

2. Les produits sont en baisse de - 4.87 % (produits hors contributions volontaires).

Ils sont passés de 522 329 € en 2019 à 496 905 € en 2020.

Le contexte a joué aussi sur nos produits : la baisse est surtout significative sur la participation des usagers, les produits d'autofinancement (qui ne sont pas mis en place) et la prestation CAF pour le RAM qui est calculée en fonction des charges réalisées (celles-ci ayant chutées, la prestation se voit impactée).

3. Le résultat global est positif de 21 335 €.

Cet excédent peut s'expliquer par une baisse des charges (due au fort ralentissement de notre activité dans ce contexte Covid) plus significative que celle de nos produits du fait que nos partenaires ont maintenu les subventions de fonctionnement.

4 . Les charges de personnel représentent 68.24 % du total (67.91% en 2019)

Les 18 salariés (dont 9 permanents) représentent 8.43 ETP (Equivalent Temps Plein)

5 . Le bénévolat représente 2 690 heures sur l'année, soit 1.77 ETP.

On note une baisse importante (46% par rapport à 2019) due à l'activité bénévole fortement impactée par le contexte Covid.

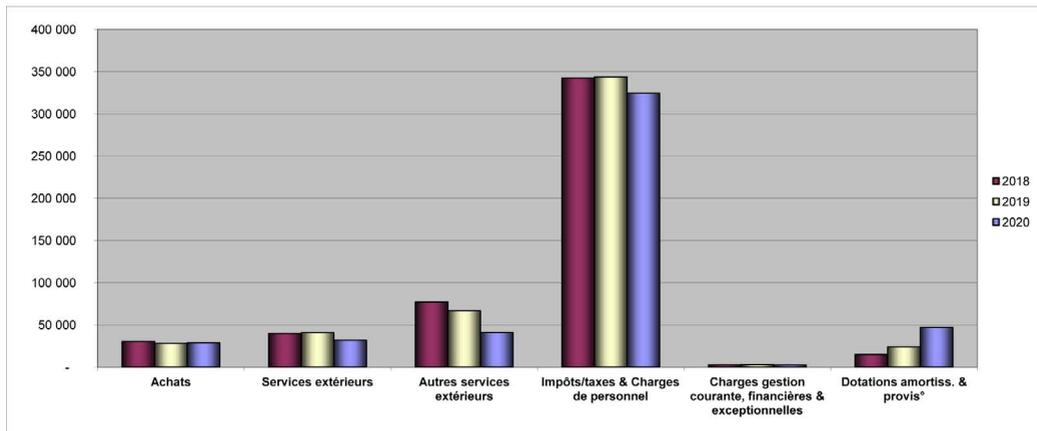
6 . Faits postérieurs à la clôture de l'exercice au 31/12/2020

A la date du 1^{er} Avril 2021, le gouvernement Français a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémie de Covid-19 en cours en Europe. La volonté première de la direction de l'établissement a été de préserver la santé de ses collaborateurs et de ses adhérents, des mesures ont été prises en ce sens et ont évoluées avec la situation. Le contexte sanitaire a généré une baisse importante de l'activité du centre. De ce fait les charges liées aux activités ont été réduites ainsi que les produits liés à la participation des usagers.

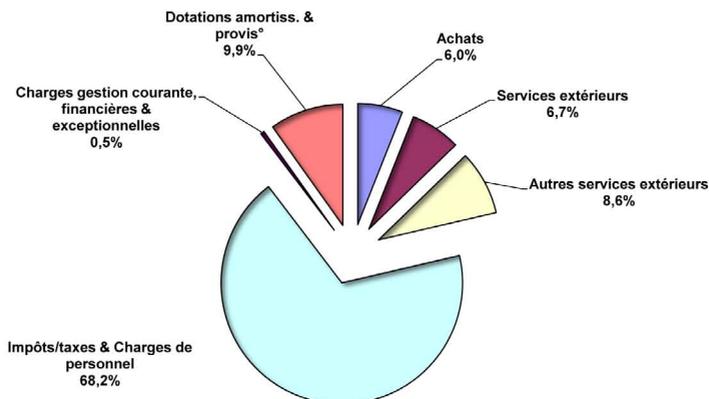
L'incertitude inhérente à une crise de cette ampleur ne permet pas à ce stade de prévoir l'impact de cette situation sur l'activité de l'Association et sur ses résultats futurs. Néanmoins, la continuité de l'exploitation de l'Association n'est pas remise en cause.

EVOLUTION DES CHARGES

N°cpte	Intitulés	2018	variation 2018-2019	2019	variation 2019-2020	2020	% /total charges 2020
60	Achats	30 359	-7,35%	28 127	1,96%	28 678	6,03%
61	Services extérieurs	39 891	1,99%	40 686	-21,30%	32 019	6,73%
62	Autres services extérieurs	77 162	-13,59%	66 672	-38,54%	40 974	8,62%
63-64	Impôts/taxes & Charges de perso	342 492	0,42%	343 927	-5,64%	324 516	68,24%
65-66-67	Charges gestion courante, financières & exceptionnelles	2 593	15,73%	3 001	-19,13%	2 427	0,51%
68	Dotations amortiss. & provis°	15 133	58,40%	23 971	95,89%	46 957	9,87%
	TOTAL	507 630	-0,25%	506 384	-6,08%	475 571	100,00%

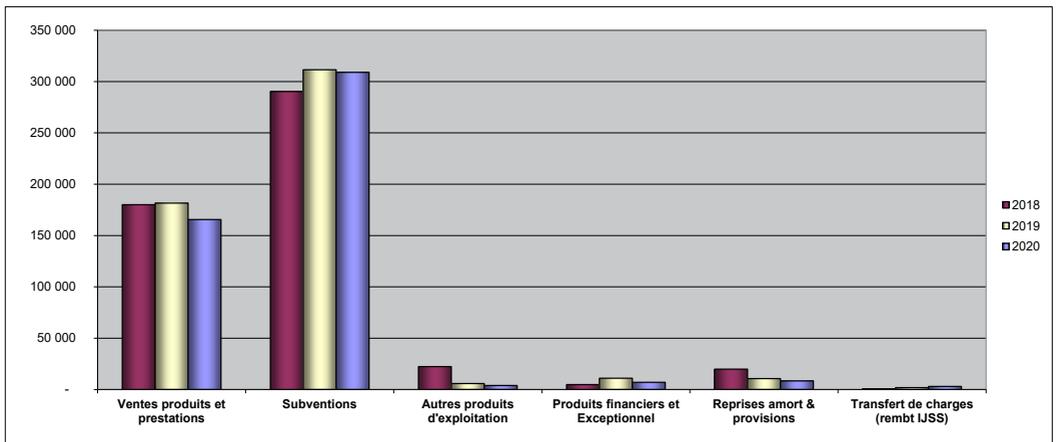


Répartition des charges 2020

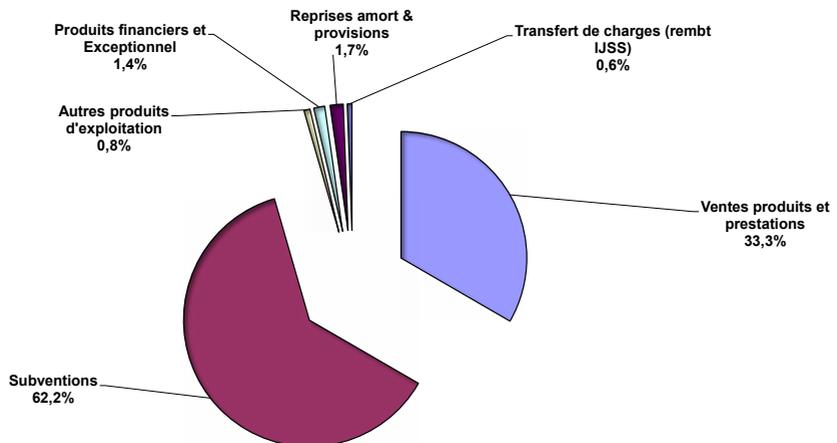


EVOLUTION DES PRODUITS

N°cpte	Intitulés	2018	variation 2018-2019	2019	variation 2019-2020	2020	% /total produits 2020
70	Ventes produits et prestations	180 068	0,85%	181 600	-8,81%	165 597	33,33%
74	Subventions	290 267	7,32%	311 520	-0,80%	309 016	62,19%
75	Autres produits d'exploitation	22 341	-73,98%	5 813	-32,74%	3 910	0,79%
76-77	Produits financiers et Exceptionn	4 811	128,31%	10 984	-36,10%	7 019	1,41%
78	Reprises amort & provisions	19 852	-46,45%	10 631	-21,12%	8 386	1,69%
79	Transfert de charges (rembt IJSS)	761	139,42%	1 822	63,44%	2 978	0,60%
	TOTAL	518 100	0,82%	522 370	-4,87%	496 905	100,00%



Répartition des produits 2020



ANALYSE DU BILAN

Le Bilan du centre social est augmentation de 9,71 % (il était en augmentation de 3,66 % entre 2018 et 2019)

Le fond de roulement est de 448200 € soit 11,30 mois de fonctionnement.

BILAN ACTIF AU 31-12-2020

ACTIF	au 31-12-2019	%	au 31-12-2020	%
Actifs Immobilisés	7 320,14	1,57%	2 261,42	0,44%
Créances	48 672,47	10,44%	38 114,68	7,45%
Disponibilités	408 388,93	87,59%	469 454,58	91,76%
Charges constatées d'avance	1 895,48	0,41%	1 800,82	0,35%
Total	466 277,02	100%	511 631,50	100%

BILAN PASSIF AU 31-12-2020

PASSIF	au 31-12-2019	%	au 31-12-2020	%
Fonds Propres	379 061,79	81,30%	398 097,94	77,81%
Provisions	13 009,35	2,79%	26 898,55	5,26%
Fonds dédiés	6 183,08	1,33%	24 856,89	4,86%
Dettes	60 004,13	12,87%	54 778,12	10,71%
Produits constaté d'avance	8 018,67	1,72%	7 000,00	1,37%
Total	466 277,02	100%	511 631,50	100%

Proposition d'affectation :
Affectation du résultat de 2020 de 21 334,32 €
de la manière suivante :

21 334,32 € en report à nouveau

RESERVES 2020

	Au 01/01/2020	Affectation 2019 <i>le 08 Octobre 2020</i>	Total après affectation <i>au 01/01/2020</i>
<i>RESERVE DE TRESORERIE</i>	108 309,26 €	0,00 €	108 309,26 €
<i>RESERVE POUR MAINTIEN DE POSTE</i>	51 698,83 €	0,00 €	51 698,83 €
<i>RESERVES POUR PROJETS ASSOCIATIFS</i>	54 412,71 €	0,00 €	54 412,71 €
TOTAL DES RESERVES	214 420,80 €	0,00 €	214 420,80 €

COTISATIONS 2020

- 1 - pour la cotisation **individuelle** : 4 €
- 2 - pour les associations **avec** salariés : 40 €
- 3 - pour les associations **sans** salariés : 20 €
- 4 - **gratuit pour la première année d'adhésion d'une association**

BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	15 916,20	15 916,20		2 603,81
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 272,55	12 272,55		
Autres immobilisations corporelles	86 743,03	84 496,61	2 246,42	4 701,33
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	15,00		15,00	15,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	114 946,78	112 685,36	2 261,42	7 320,14
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 221,77		1 830,04	3 759,66
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	37 501,18		36 892,91	45 521,08
Valeurs mobilières de placement	98 500,00		98 500,00	98 500,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	370 954,58		370 954,58	309 888,93
Charges constatées d'avance	1 800,82		1 800,82	1 895,48
Total II	509 978,35	0,00	509 978,35	459 565,15
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	624 925,13	112 685,36	512 239,77	466 885,29

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	28 474,94	32 222,68
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	54 412,71	54 412,71
Autres	160 008,09	160 008,09
Report à nouveau	133 803,15	114 070,18
Excédent ou déficit de l'exercice	21 334,32	15 985,23
Situation nette (sous total)	398 033,21	376 698,89
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	673,00	2 971,17
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	398 706,21	379 670,06
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	24 856,89	6 183,08
Total II	24 856,89	6 183,08

BILAN PASSIF AU 31/12/2020 (suite)

PROVISIONS		
Provisions pour risques	16 013,55	13 009,35
Provisions pour charges	10 885,00	
Total III	26 898,55	13 009,35
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 798,80
Emprunts et dettes financières diverses		3,30
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 935,48	3 541,38
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	46 842,64	49 560,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		4 099,82
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	7 000,00	8 018,67
Total IV	61 778,12	68 022,80
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	512 239,77	466 885,29

STREGO AUDIT – CHOLET
6 rue de Montréal
BP 20307
49303 Cholet
Tel : 02 41 75 62 62
strego.cholet@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL OCSIGENE

Association
Siège social : 18 rue d'Anjou
49280 SAINT LEGER SOUS CHOLET

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

CENTRE COSIOCULTUREL INTERCOMMUNAL OCSIGENE

Association
Siège social : 18 rue d'Anjou
49280 SAINT LEGER SOUS CHOLET

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A L'Assemblée Générale de l'Association CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL OCSIGENE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à CHOLET, le 30 Juin 2021

Le Commissaire aux comptes
STREGO AUDIT



Christophe BIGOT

STREGO AUDIT - Cholet
6 rue de Montréal
Parc du Carteron
BP 20307
49303 Cholet Cedex
T : 02 41 75 62 62
strego.cholet@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL OCSIGENE

Association
Siège social : 18 rue d'Anjou
49280 SAINT LEGER SOUS CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL OCSIGENE

Association
Siège social : 18 rue d'Anjou
49280 SAINT LEGER SOUS CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A L'Assemblée Générale de l'Association CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL OCSIGENE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL OCSIGENE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé en deuxième page de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables concernant le premier exercice d'application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et Associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la rédaction de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Conseil d'Administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHOLET, le 30 juin 2021

Le Commissaire aux comptes
STREGO AUDIT



Christophe BIGOT
Associé